

## FORMATIONS VÉGÉTALES MARÉCAGEUSES DU LITTORAL



**Mangrove** : Le terme de mangrove désigne les formations arbustives et arborées trouvées dans la zone intertidale des littoraux tropicaux, notamment aux estuaires de fleuves et embouchures des rivières. La mangrove est donc un « écotone », espace de transition entre des écosystèmes terrestres et des écosystèmes marins.

Elle se compose principalement de palétuviers, espèces d'arbres de la famille botanique des Rhizophoracées appartenant au genre *Rhizophora*, adaptés aux conditions de vie très particulières du milieu (eaux boueuses peu profondes et saumâtres). Bien que présente naturellement dans les îles du Pacifique sud-ouest (Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Fidji, Samoa, Tonga, Wallis et Futuna), la mangrove n'existait pas en Polynésie française jusqu'à l'introduction de *Rhizophora stylosa* dans les années 1930.



**Submangrove** : En Polynésie française, la submangrove désigne la formation marécageuse dominée par l'arbre indigène *Hibiscus tiliaceus* et la grande fougère *Acrostichum aureum*, auxquels se mêlent les arbres indigènes *Barringtonia asiatica* et *Thespesia populnea* et l'arbre introduit *Terminalia catappa*, occupant les zones littorales régulièrement inondées, les embouchures des rivières et les secteurs marécageux.

**Prairie à *Paspalum vaginatum*** : Cette formation littorale ou marécageuse herbacée se compose essentiellement de l'herbe indigène *Paspalum vaginatum* en tapis denses ou en touffes éparses, parfois trouvée en association avec la fougère *Acrostichum aureum*. Cette formation est en régression en raison de l'urbanisation littorale et est progressivement remplacée par la mangrove à *Rhizophora stylosa*.



Prairie à *Paspalum vaginatum* – Anse de Pahure, île de Taha'a

# FLORE : ESPÈCES INDIGÈNES



*Hibiscus tiliaceus* • pūrau, fau • hibiscus des plages  
Critères d'identification : feuille en cœur, duveteuse (poils) et mat, avec la tige de la feuille (pétiole) qui s'insère au bord de la feuille (limbe)



*Acrostichum aureum* • pihā'ato, 'aoa • fougère dorée



*Lepturus repens* • matie nanamu • lepture rampant



*Barringtonia asiatica* • hotu, hutu • bonnet d'évêque  
Critères d'identification : fleur en pompon, gros fruit



*Thespesia populnea* • miro, 'amae • bois de rose d'Océanie  
Critères d'identification : feuille en cœur lisse et brillante, avec la tige de la feuille (pétiole) qui s'insère au bord de la feuille (limbe)



*Paspalum vaginatum* • matie tātahi • paspalum de bord de mer, chiendent de bord de mer  
Critères d'identification : herbe rampante (stolon)



*Cordia subcordata* • tou • noyer d'Océanie ou faux-ébène



*Scaevola taccada* • 'āpata • veloutier vert



*Calophyllum inophyllum* • tamanu, 'ati • laurier d'Alexandrie

# FLORE : ESPÈCES INTRODUITES



*Vigna marina* • pipi tatahi • pois de bord de mer



*Rhizophora stylosa* • palétuvier rouge • Fleur du Palétuvier • Fruit du palétuvier



*Sphagneticola trilobata* • wedelia à fleurs jaunes



*Cyperus javanicus* • mou'u ha'ari • roseau d'eau, mariscus



*Terminalia catappa* • 'autera'a popa'ā • badamier



*Inocarpus fagifer* • mape • châtaignier tahitien



*Cocos nucifera*  
• ha'ari, niu, • cocotier

# FAUNE : CRUSTACÉS



*Cardisoma carnifex* • tupa  
• crabe de terre brun



*Uca pugilator* • crabe violoniste



*Tuerkayana rotundum*  
• crabe de terre rugueux



*Scylla serrata*  
• upai, paapaa • crabe des palétuviers  
ou crabe vert



*Coenobita cavipes* • u'a  
• Bernard l'hermite

# FAUNE : POISSONS

Il existe deux catégories de classement des espèces protégées par la réglementation territoriale de Polynésie française :

- La catégorie A regroupe les espèces vulnérables ou en danger ;
- La catégorie B comprend les espèces considérées comme rares ou d'intérêt particulier.



Catégorie B

*Negaprion brevirostris*  
• ma'o • requin citron



*Crenimugil crenilabis*  
• aua (petit), 'orie (juvénile), patehu (sub-adulte), tehu (adulte) • mullet boxeur

# FAUNE : ODONATES – PI'AO



*Pantala flavescens*  
Libellule globe

**Libellules :**  
Au repos les ailes sont sur les côtés. Beaucoup plus grosse que les demoiselles.



*Ishnura aurora*  
Agrion de l'aurore

**Demoiselles :**  
Au repos les ailes sont sur le dos toute petite

# FAUNE : OISEAUX

Il existe deux catégories de classement des espèces protégées par la réglementation territoriale de Polynésie française :

- La catégorie A regroupe les espèces vulnérables ou en danger ;
- La catégorie B comprend les espèces considérées comme rares ou d'intérêt particulier.



TAHITI :

*T. veneratus* • ruro • martin-chasseur vénéré



MOOREA :

*T. youngi* • ruro • martin-chasseur de Young



Îles Sous-le-Vent :

*T. tutus* • 'otatare • martin-chasseur respecté



*Acrocephalus caffer*

• manu 'ofe, 'otatare • rousserolle à long bec



forme grise

forme blanche

*Egretta sacra*

'otu'u • aigrette sacrée, aigrette des récifs



Catégorie A

*Butorides striata*

• a'o • héron strié/vert



*Tringa incana*

• 'uriri • chevalier errant



*Gygis alba* • gigis blanche



*Pluvialis fulva*  
• torea • pluvier fauve



*Anous stolidus*

• 'oïo, 'oa • noddii brun



Catégorie A

*Numenius tahitiensis*  
• kivi, teu'e • courlis d'Alaska

Textes d'après :

Meyer, J.-Y. 2016. Les zones humides de Polynésie française : un écosystème méconnu, mésestimé et menacé. Contribution à la Biodiversité de Polynésie française N°19. Sites Naturels d'Intérêt Ecologique VIII. Délégation à la Recherche, Papeete.

Crédits photos: F. Jacq & J.F. Butaud, T. Ghestemme, J.Kape, J.Y. Meyer

Partenaires techniques :



Ils nous soutiennent :

